

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : FRUIDOR

Site inspecté : CAVAILLON

Date de l'inspection: 08/04/2008

INSPECTION

## Constat de l'Inspecteur :

Les liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols ne sont pas stockés sur rétention.

## Ecart aux dispositions de : Article 4.3 de l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2000

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Directeur

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

↳ Achat de bacs de rétention pour le stockage de l'eau glycolée.  
Délais : Mai 2008

DRIRE

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

A vérifier lors d'une prochaine inspection

L'inspection le : 19/5/08

 Fiche soldée le :

## FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : FRUIDOR

Site inspecté : CAVAILLON

Date de l'inspection: 08/04/2008

INSPECTION

## Constat de l'Inspecteur :

Les eaux de ruissellement des aires de stationnement et de chargement/déchargement, susceptibles d'être polluées ne subissent pas de traitement approprié au moyen d'un décanteur-séparateur d'hydrocarbures muni d'un dispositif d'obturation automatique avant rejet dans le réseau du MIN.

Ecart aux dispositions de : Article 9.1 de l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2000  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Directeur



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Les aires de circulation et stationnement appartenant au P.I.N, ne font pas parties de notre zone sous ICPE. Leur entretien et traitement sont donc sous la responsabilité des P.I.N de Cavillon.

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

DRIRE

L'inspection le : 19/5/08

 Fiche soldée le : 19/5/08

## FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : FRUIDOR

Site inspecté : CAVAILLON

Date de l'inspection: 08/04/2008

INSPECTION

## Constat de l'Inspecteur :

Aucune mesure de bruit n'a été faite depuis la notification de l'arrêté d'autorisation du 11 octobre 2000.

Ecart aux dispositions de : Article 11.4 de l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2000

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature  
Directeur

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

↳ Demandes faites auprès d'organisme pour effectuer la mesure  
Délais : Mai 2008

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
Proposition de mise en demeure Oui  Non   
Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non 

Commentaires :

le rapport de mesures devra être envoyé à la DRIRE.

DRIRE

L'inspection le : 19/5/08

 Fiche soldée le :



